



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Intervention de la France
au nom des trois pays co-présidents du Groupe de Minsk
au Conseil permanent du 7 mai 2015 2015**

Monsieur le Président,

Au nom des trois co-présidents du groupe de Minsk, la France souhaiterait lire le communiqué de presse que ces derniers ont publié le 30 avril dernier :

« Les co-présidents du Groupe de Minsk (les ambassadeurs Igor Popov de la Fédération de Russie, James Warlick des Etats-Unis d'Amérique et Pierre Andrieu de France), se sont rendus à Paris pour y rencontrer le ministre des affaires étrangères d'Arménie Edouard Nalbandian, et le ministre des affaires étrangères d'Azerbaïdjan Elmar Mammadiarov, séparément. Le Représentant spécial de la présidence en exercice de l'OSCE, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, a également participé aux entretiens.

Les Ministres ont rendu compte des rencontres respectives de leurs présidents avec le président de la République française François Hollande à Erevan et Bakou les 24 et 25 avril. Nous avons fait valoir auprès de chaque ministre l'importance d'une intensification du dialogue entre les présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan, et de la poursuite de préparatifs en vue d'une rencontre au niveau présidentiel plus tard cette année. Les Ministres ont accepté de se rencontrer, avec les co-présidents, pour discuter de l'ordre du jour de la rencontre des présidents, et ont salué l'idée une visite prochaine des co-présidents dans la région.

Les co-présidents prennent également note des « élections parlementaires » qui [se sont tenues] le 3 mai au Haut-Karabakh. Nous reconnaissons le rôle du peuple du Haut-Karabakh pour décider de son avenir dans le cadre d'un règlement global du conflit. Toutefois, aucun de nos trois Etats, ni aucun autre pays, ne reconnaît le Haut-Karabakh en tant qu'Etat indépendant et souverain. En conséquence, nous n'acceptons pas que le résultat de ces « élections » ait une incidence sur le statut juridique du Haut-Karabakh, et soulignons qu'elles ne préjugent aucunement du statut final du Haut-Karabakh ou de l'issue des négociations en vue d'un règlement durable et pacifique du conflit du Haut-Karabakh ».